



RCS : EPINAL

Code greffe : 8801

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de EPINAL atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2017 B 00351

Numéro SIREN : 830 289 757

Nom ou dénomination : AML FINANCES

Ce dépôt a été enregistré le 14/09/2017 sous le numéro de dépôt 2974

GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
EPINAL

RECEPISSE DE DEPOT

1 Place Foch
88000 EPINAL

Tél : 03 29 34 33 76

EXCO NEXIOM
36 RUE LOUIS MEYER
88190 GOLBEY

V/REF :

N/REF : 2017 B 351 / 2017-A-2974

Le greffier du tribunal de commerce d'Epinal certifie qu'il a reçu le 14/09/2017, les actes suivants :

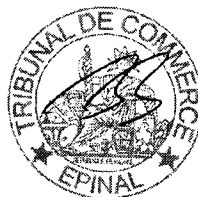
Rapport du commissaire aux apports
- Sur l'émission d'obligations convertibles en actions

Concernant la société

AML FINANCES
Société par actions simplifiée
1 place du Général de Gaulle
88000 Epinal

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2017-A-2974 le 14/09/2017
R.C.S. EPINAL 830 289 757 (2017 B 351)

Fait à EPINAL le 14/09/2017,
LE GREFFIER



SAS AML FINANCES

1 Place du Général de Gaulle

88000 EPINAL

**Rapport du commissaire désigné
en application de l'article L. 228-39 du Code de commerce
dans le cadre d'une émission d'obligations proposée
à l'assemblée générale mixte du 22 Septembre 2017**

CPA

EXPERTISE COMPTABLE
COMMISSARIAT AUX COMPTES
FISCALITE • SOCIAL • CONSEIL

Sylvain ADAM
Sophie GONIGAM
Christine JUNGLING
Claude SCHOUMAKER

SAS AML FINANCES

1 Place du Général de Gaulle

88000 EPINAL

Rapport du commissaire désigné en application de l'article L. 228.39 du Code de commerce dans le cadre d'une émission d'obligations proposée à l'assemblée générale mixte du 22 Septembre 2017

Aux Associés,

En exécution de la mission prévue par l'article L. 228-39 du Code de commerce qui nous a été confiée à l'unanimité des associés, en date du 17 Août 2017, nous avons établi le présent rapport sur la vérification de l'actif et du passif de votre société, tels qu'ils résultent de l'état et de ses notes annexes joints ci-après.

Cette mission s'inscrit dans le cadre de l'émission d'obligations convertibles qui vous est proposée :

- Souscription à des obligations convertibles en actions de la société AML Finances pour un montant de trois cent quinze mille (315 000) euros, représenté par trois cent quinze mille (315 000) obligations d'un (1) euro de nominal, convertibles chacune en une (1) action de la Société ;
- Ces trois cent quinze mille (315 000) obligations sont réparties en deux tranches, la tranche A étant composée de 157 500 obligations et la tranche B de 157 500 obligations, soit un total de trois cent quinze mille (315 000) Obligations convertibles, soit trois cent quinze mille (315 000) euros ;
- Le présent emprunt est souscrit pour une durée expirant le 31 décembre 2023, et les obligations seront productives d'un intérêt annuel de quatre pour cent (4%) l'an, payable annuellement au 31 décembre.

L'état de l'actif et du passif de la société au 31 Août 2017, ainsi que ses notes annexes, ont été établis par la Présidence. Il nous appartient, sur la base de notre vérification, d'exprimer une conclusion sur la conformité de cet actif et de ce passif aux règles de comptabilisation et d'évaluation des principes comptables français.

Siège Social :
103-105 rue de Paris
54440 HERSERANGE
Tél. 03 82 25 94 70
Fax 03 82 23 98 74

Ecotech - 3 rue Marconi
57000 METZ TECHNOPOLE
Tél. 03 87 63 48 49
Fax 03 87 56 14 12

2 rue de Metz
57800 FREYMING-MERLEBACH
Tél. 03 87 93 25 75
Fax 03 87 93 26 54

www.cpaec.com
email : cpaly@cpaec.com

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences sont destinées à apprécier si l'actif et le passif de la société, tels qu'ils figurent dans l'état établi, sont déterminés conformément aux règles de comptabilisation et d'évaluation des principes comptables français et font l'objet, dans les notes annexes qui accompagnent cet état, d'une information appropriée compte tenu du contexte dans lequel l'émission d'obligations est proposée à l'assemblée. Une telle vérification s'analyse comme le contrôle des éléments constitutifs du patrimoine de la société, en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation. Elle consiste également à apprécier l'incidence éventuelle, sur l'actif et le passif, des événements survenus entre la date à laquelle a été établi l'état correspondant et la date de notre rapport.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la conformité, au regard des règles de comptabilisation et d'évaluation des principes comptables français, de l'état de l'actif et du passif de la société.

Fait à HERSERANGE, le 14 Septembre 2017

Pour C.P.A. SA

Claude SCHOUMAKER,
Commissaire aux Comptes Inscrit

